



AVIS MUNICIPAL

Levée des mesures de restriction de la consommation d'eau potable

Madame, Monsieur,

À la suite de l'évolution favorable des conditions météorologiques et de l'amélioration de la situation en matière de ressources en eau, les mesures de restriction relatives à la consommation d'eau potable, mises en place par l'avis municipal du 7 juillet dernier, **sont levées avec effet immédiat.**

La situation demeurant toutefois à surveiller, nous invitons la population à poursuivre une consommation modérée et responsable de l'eau, en limitant notamment les usages non essentiels, afin de préserver cette ressource et de garantir l'approvisionnement de la commune.

La Municipalité remercie chaleureusement les habitantes et les habitants pour leur compréhension, leur collaboration et les efforts consentis durant cette période de restriction.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité

Arnex, le 1^{er} septembre 2026